



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Prangins, le 6 avril 2023
Aux membres du Conseil communal

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du nouveau Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du nouveau Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

Préavis municipal No. 35/2023 – Demande d'un crédit de CHF 210'000.- TTC pour la création d'un abri de bus aux Mélèzes au Chemin de la Redoute

Membres : **Mme Marina Parashkevova (1^{er} Membre)- Entente pranginoise**
M. Gérald Muller - Entente pranginoise
M. Jacques Auberson – Alliance libérale de Prangins
M. Peter Dorenbos – Alliance libérale de Prangins
M. Léo Durnat – Alternative pranginoise

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers